

INTERACTIONS : REVUE INTERNATIONALE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR LES DYSFONCTIONS ET LES HANDICAPS

N° 2 cordonné par Christian Rossignol

Christian.rossignol@lpl-aix.fr

APPEL A CONTRIBUTIONS

Altérations, dysfonctionnements et handicaps : Pour une terminologie et des concepts opératoires

La grande confusion qui règne aujourd'hui au sujet des concepts de base utilisés dans le champ des "disability studies" constitue non seulement un obstacle au développement de la recherche internationale dans ces domaines mais conduit également à une quasi impossibilité de produire des textes légaux susceptibles d'assurer un minimum de sécurité juridique aux personnes concernées.

C'est ainsi qu'à l'issue de plus de 25 ans d'un laborieux et chaotique travail politique effectué par l'O.M.S. et ses centres collaborateurs, à la recherche d'un consensus sur une terminologie internationale, interculturelle multi usages et politiquement correcte,¹ en mai 2001, l'Assemblée Mondiale de la Santé adoptait une « *International Classification of Functioning, Disability and Health* »²

La démarche – essentiellement politique – qui a présidé à l'élaboration de cette classification a laissé peu de place à la recherche de concepts opératoires utilisables dans une démarche de recherche scientifique.

Il en résulte que l'analyse de la structure de cette dite *Classification* montre qu'en dépit de l'affirmation selon laquelle elle aurait été conçue pour « **fournir une base scientifique pour la compréhension et l'étude des états fonctionnels associés aux problèmes de**

¹ Cf. à ce sujet les articles suivants :

BARRAL C., & ROUSSEL P., (2002) De la C.I.H. à la C.I.F. Le processus de révision. *Handicap* n° 94-95, pp. 1-23

MILES M., (2003) Regard critique des experts français sur la nouvelle classification des handicaps de l'O.M.S. *Handicap*, n° 100, pp. 69-73.

ROSSIGNOL, C. (2007) Classifications internationales des altérations corporelles, dysfonctionnements et handicaps. Pour une clarification des concepts. In Entretiens de Bichat, Entretiens d'orthophonie. Paris: Expansion Formation Editions, p. 62-69. Internet : <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00242420>

ROSSIGNOL C., (2002) La « classification » dite CIF proposée par l'O.M.S peut elle avoir une portée scientifique ? *Handicap*, n° 94-95, pp. 51-93. Internet : <http://www.lpl.univ-aix.fr/~fulltext/1427.pdf>

² « *International Classification of Functioning, Disability and Health* ».

santé », elle est, de ce point de vue, inutilisable. Il est également vraisemblable que la « **version recherche** », de cette « **classification** », annoncée depuis plus de 15 ans et censée « **répondre aux besoins spécifiques de la recherche et fournir des définitions opérationnelles précises** » n'est pas sur le point de voir le jour.

Dans le domaine des textes juridiques la situation n'est pas meilleure. Il n'est pour s'en convaincre que de se référer à la « **Convention relative aux droits des personnes handicapées** »³. Adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies en décembre 2006, elle inscrit dans son article 2 des « Définitions » pour le moins surprenantes de ce qu'il faut entendre par « *communication* », par « *langue* », ou par « *discrimination fondée sur l'incapacité* ». Mais dans le même temps, elle s'abstient de définir ce qui constitue son objet, à savoir le « handicap » et la « personne handicapée ».

Il faudra se référer au préambule pour y trouver deux ébauches de définitions du concept de « *disability* » présenté comme « *un concept en évolution* » :

“Disability results from the interaction between persons with impairments and attitudinal and environmental barriers that hinder their full and effective participation in society on an equal basis with others”⁴

Ou bien encore, à l'article 1^{er} du même texte dans lequel les personnes handicapées sont :

“those who have long term physical, mental, intellectual or sensory impairment which in interaction with various barriers may hinder their full and effective participation in society on an equal basis with others.”⁵

Cette définition, présentée comme nouvelles et « *en évolution* », n'est qu'une reformulation de la définition du handicap proposée par Philip WOOD à la fin des années 70. Abandonnée depuis par l'OMS elle refait aujourd'hui surface avec pour conséquence le fait que la notion ainsi définie est désormais incompatible avec la notion de handicap telle qu'elle est couramment utilisée, par exemple dans les textes législatifs et dans la littérature professionnelle de langue française. Elle est de plus incompatible avec la notion de handicap couramment utilisée dans les « traductions » françaises des textes internationaux.

A ce point, l'élaboration de structures conceptuelles reposant sur des distinctions claires entre altérations organiques, dysfonctionnements et handicaps constitue une tâche prioritaire et urgente qui conditionne largement la possibilité d'avancées significatives dans l'analyse des interactions entre ces divers ordres de phénomènes. La charge de cette entreprise, nécessairement pluridisciplinaire, incombe à la communauté scientifique internationale, toutes disciplines confondues.

Interactions, revue thématique, ouverte sans restriction aux disciplines et méthodologies scientifiques, entend soutenir ce travail en ouvrant ses colonnes à toute contribution

³ <http://www.un.org/disabilities/> Article 1 : Objet

⁴ Ce qui se traduit par : « *Le handicap résulte de l'interaction entre des personnes qui présentent des altérations (physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles) et des barrières culturelles ou environnementales qui sont des entraves à leur pleine participation à la vie sociale sur une base d'égalité avec les autres* »

⁵ Ce qui se traduit par : « *... celles qui présentent des altérations physiques mentales intellectuelles ou sensorielles chroniques qui, en interaction avec différentes barrières, peuvent entraver leur pleine participation à la vie sociale sur une base d'égalité avec les autres* »

susceptible d'établir un état des lieux des terminologies et concepts utilisés dans l'un des domaines concernés ou de contribuer à établir les distinctions claires et à définir les concepts opératoires indispensables au développement de la pensée et du raisonnement scientifique.

Quelques exemples de thèmes susceptibles d'être abordés (liste non exhaustive).

- Conséquences sur le plan de la recherche de la confusion régnant au sujet des concepts de base.
- Histoires des notions et concepts utilisés.
- Terminologie dans un champ professionnel particulier et/ou concepts de base dans un champ disciplinaire particulier.
- Définitions, absence de définitions, contradictions, des notions utilisées dans les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'invalidité et aux handicaps.
- La notion de handicap dans le langage ordinaire, professionnel, administratif, politique